

---

## Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 17 janvier 2022

---

### La crise sanitaire oblige les tpg à adapter de manière temporaire leur offre sur le réseau urbain

**Les Transports publics genevois (tpg) ajustent leur offre en semaine pour une période limitée. La mesure sera effective dès le 24 janvier 2022. Elle concerne uniquement les réseaux de tramways et de trolleybus. Elle est due à un manque récurrent de personnel.**

Afin de maintenir le bon fonctionnement de leur réseau, les tpg ont décidé d'agir. Ils mettront en œuvre un horaire « spécial coronavirus » à partir du lundi 24 janvier 2022. La mesure s'appliquera uniquement du lundi au vendredi aux réseaux de tramways et de trolleybus. Elle correspond à une réduction de moins de 5% de l'offre usuelle.

Plus concrètement, les tpg vont procéder à une légère réduction de la cadence tout au long de la journée. A titre d'illustration, la ligne 12 de tramways entre Moillesulaz et Lancy-Bachet-Gare connaîtra un intervalle de 6 minutes en lieu et place de 5 minutes actuellement. Et la ligne 3 de trolleybus entre Gardiol et Crêts-de-Champel proposera deux courses de moins entre 7h00 et 9h00 lors de la période de l'heure de pointe du matin. Par contre, les horaires des réseaux d'autobus urbains et régionaux demeureront inchangés. Cette mesure s'appliquera a priori jusqu'au 11 février 2022, sachant qu'un horaire vacances est prévu la semaine suivante. Elle sera réévaluée régulièrement d'ici-là en fonction de l'évolution de la situation.

Cette décision vise à répondre aux implications opérationnelles de la crise sanitaire. Compte tenu du manque de personnel enregistré (isolements, quarantaines...), les tpg ont procédé ces dernières semaines à une priorisation quotidienne de leurs activités. Il a ainsi fallu chaque jour rappeler des conducteurs et des conductrices volontaires durant leurs congés, mobiliser des contrôleurs et des contrôleuses pour la conduite, reporter des formations et supprimer ponctuellement des courses ciblées aux heures de pointe.

Cette manière d'opérer, caractérisée par un travail conséquent et une certaine incertitude, n'est toutefois pas envisageable sur une longue durée. Elle explique l'ajustement introduit par les tpg à l'issue d'une analyse approfondie de la situation. Dès lors, les voyageurs et les voyageuses sont invités à partir du lundi 24 janvier 2022 à consulter régulièrement les horaires en temps réel indiqués sur les bornes d'informations situées aux arrêts, sur les applications mobiles des tpg et sur le site internet [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch).

Par ailleurs, les tpg rappellent que les règles de protection établies par la branche suisse des transports publics en concertation avec l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) restent en vigueur. Cela signifie que le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics en Suisse (dès 12 ans). Et qu'il convient d'acquiescer si possible tout billet via les canaux numériques et de se désinfecter les mains en entrant et en sortant de chaque véhicule.

**Pour de plus amples informations au sein des Transports publics genevois (tpg) :**  
**François Mutter, porte-parole des tpg**  
**+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - [mutter.francois@tpg.ch](mailto:mutter.francois@tpg.ch)**